

Comment se protéger au salon de manucure

Ce que vous devez savoir

La plupart des salons de manucure s'efforcent de protéger leurs clients en leur offrant des services sécuritaires. En dépit de cela, les infections peuvent se propager de diverses manières en l'absence de mesures de prévention adéquates.

Comment les infections se propagent

Les germes responsables d'infections peuvent se propager lorsque la peau d'un client infecté entre en contact avec les mains d'un membre du personnel, d'outils ou de surfaces de travail. Si les mains ne sont pas correctement lavées ou si les outils et les surfaces de travail ne sont pas correctement désinfectés après chaque client, les germes responsables d'infections peuvent se propager par contact direct avec la peau du client ou par contact avec une coupure, une déchirure ou une plaie ouverte sur la peau du client.

Quand éviter les services de manucure

Lorsque votre peau est irritée, abîmée ou infectée, votre risque d'infection augmente. Dans ces conditions, nous vous recommandons d'éviter d'obtenir des services de manucure sur les parties de votre corps présentant une coupure, une déchirure ou une plaie ouverte, une éruption cutanée ou une infection de la peau ou, encore, une peau irritée ou très sèche ou gercée.

À propos de la réutilisation d'outils

Les outils à usage unique sont destinés à être **utilisés par un seul client, puis jetés**, car ils ne peuvent pas être correctement nettoyés et désinfectés entre chaque utilisation. Parmi ces outils figurent les limes émeri, les repoussoirs à cuticules en bois, les polissoirs à ongles, les lames à callosités pour pédicure et les séparateurs d'orteils en styromousse.

Certains outils peuvent être correctement nettoyés et désinfectés entre chaque client et peuvent donc être utilisés plus d'une fois. Il suffit de penser aux coupe-ongles, aux pinces, aux limes pour pieds en forme de palettes, aux manuluves et aux pédiluves pour ne nommer que ceux-là.

Signes qu'un salon de manucure est bien tenu

- Toutes les zones de travail sont propres, bien éclairées et organisées.
- Les outils, les surfaces de travail et les pièces d'équipement sont en bon état (absence de rouille, de fissures, etc.).
- Les outils, les pièces d'équipement et les surfaces sont nettoyés et désinfectés entre chaque client.
- Les articles à usage unique sont jetés entre chaque client.
- Les outils et les fournitures sont stockés dans un endroit propre (c'est-à-dire dans des contenants couverts).
- Des mesures sont prises pour éviter la contamination des crèmes et des lotions (p. ex. utilisation d'une pompe, pas de doigts dans les pots).
- Des draps, des revêtements en papier, des serviettes, etc. propres sont utilisés pour chaque client.
- Les travailleurs se lavent les mains avant et après chaque client.
- Chaque travailleur est un élève apprenti inscrit à un programme de formation ou un compagnon dans le métier d'esthéticien **OU** de technicien en pose d'ongles, **OU** est titulaire d'un permis temporaire. Chaque travailleur doit avoir en permanence sur lui une carte d'apprenti en format poche **OU** un certificat professionnel **OU** un permis temporaire.

Quatre conseils pour vous protéger

Sachez reconnaître les signes d'un salon de manucure bien tenu. Consultez la liste de vérification ci-dessus et sachez reconnaître les signes d'un salon bien tenu avant de réserver des services de manucure.

Regardez autour de vous et posez des questions. Une fois au salon de manucure, prenez le temps d'observer les pratiques d'hygiène et de poser toutes les questions que vous souhaitez au personnel.

Prenez une décision éclairée. Si vous n'êtes pas à l'aise avec ce que vous voyez ou entendez, n'hésitez pas à refuser le service. Vous avez le droit de vous assurer que vous recevrez un service sûr, avec des outils propres et des mains propres.

Signalez vos préoccupations ou vos plaintes. Si vous êtes préoccupé par les pratiques de nettoyage et de désinfection d'un établissement, vous pouvez communiquer avec la Section de protection de la santé du Manitoba par téléphone, au 204 945-4204, ou par courriel, à healthprotection@gov.mb.ca. Toutes les préoccupations et plaintes demeurent confidentielles.